

Viviane ARTIGALAS



Sénatrice des Hautes Pyrénées

Tarbes, le jeudi 16 juillet 2026

Monsieur Philippe PERONNE
Président de la Commission d'Enquête
Mairie de Lanne
3, rue Saint Blaise
65380 LANNE

Objet : Contribution à l'enquête publique relative au projet de construction du futur hôpital commun Tarbes-Lourdes sur le site de Lanne.

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du futur hôpital commun Tarbes-Lourdes sur le site de Lanne, je souhaite vous faire part de ma contribution au titre de sénatrice des Hautes-Pyrénées.

Ce projet constitue, à mes yeux, une réponse structurante aux enjeux de santé auxquels notre territoire est confronté. Ma position s'appuie sur plusieurs constats objectifs, établis de longue date par les professionnels de santé, les établissements hospitaliers et les autorités sanitaires.

Les centres hospitaliers de Tarbes et de Lourdes sont aujourd'hui confrontés à une vétusté importante de leurs infrastructures. Les études successives conduites depuis plus de quinze ans ont mis en évidence les limites techniques, fonctionnelles et financières d'une réhabilitation des deux sites. À plusieurs reprises, différents scénarios ont été expertisés avant d'être abandonnés, notamment en raison de leur coût, de leurs contraintes techniques, de l'impossibilité de répondre durablement aux besoins futurs ou encore de leur incapacité à renforcer l'attractivité médicale du territoire.

À l'inverse, le projet d'hôpital commun résulte d'une réflexion engagée dès 2009, relancée en 2017 autour d'un projet médical partagé élaboré par les communautés médicales et soignantes des deux établissements. Il ne s'agit pas d'un projet immobilier, mais bien d'un projet de santé pensé à partir des besoins de la population et des évolutions de la médecine hospitalière.

Dans un contexte de raréfaction des professionnels de santé et de concurrence accrue entre établissements, disposer d'un plateau technique moderne, de locaux adaptés aux pratiques actuelles, de conditions de travail attractives et d'une organisation plus efficiente apparaît indispensable pour maintenir une offre publique de qualité dans les Hautes-Pyrénées.

Le projet bénéficie d'un soutien financier exceptionnel de l'État. Ce financement, auquel s'ajouterait une reprise significative de la dette des établissements, constitue une opportunité majeure pour notre territoire. Son abandon ferait peser une réelle incertitude sur la pérennité de ces engagements financiers.

Je tiens également à souligner que ce projet a fait l'objet d'un long processus de concertation. Les communautés médicales, les instances hospitalières, les professionnels de santé libéraux, les représentants des usagers, les collectivités territoriales ainsi que la Commission nationale du débat public ont été associés aux différentes étapes de son élaboration. Les nombreuses délibérations favorables adoptées par les collectivités locales témoignent également du soutien majoritaire des élus du territoire.

Naturellement, je comprends les interrogations que peut susciter un projet d'une telle ampleur. Elles sont légitimes et doivent être entendues. Toutefois, au regard des éléments techniques, médicaux, financiers et organisationnels accumulés depuis plusieurs années, je considère que la construction d'un établissement neuf constitue aujourd'hui la solution la plus cohérente pour garantir durablement la qualité, la sécurité et la continuité de l'offre publique de soins.

Ce projet ne signifie nullement l'abandon d'une offre de proximité. Au contraire, les travaux engagés sur le devenir des sites actuels visent à préserver des activités répondant aux besoins des populations de Tarbes et de Lourdes, dans une logique de complémentarité avec le futur établissement.

Comme parlementaire, j'ai toujours défendu le renforcement de l'hôpital public et l'amélioration de l'accès aux soins. Au Sénat, je me suis engagée en faveur d'un meilleur financement de notre système de santé, d'une meilleure attractivité des métiers hospitaliers et d'une organisation territoriale répondant aux besoins des patients plutôt qu'à des logiques strictement budgétaires. Le projet d'hôpital commun s'inscrit pleinement dans cette ambition.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette contribution et vous prie d'accepter, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, l'expression de mes cordiales salutations.

Viviane ARTIGALAS
Sénatrice des Hautes-Pyrénées